



Gérants majoritaires et associés uniques : l'échéance URSSAF du 5 avril est annulée

Actualité législative publié le 06/04/2020, vu 652 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité économique, l'ACOSS annonce à nouveau plusieurs mesures pour les non salariés et les employeurs.

ANNULATION DE L'ÉCHÉANCE DU 5 AVRIL

L'échéance mensuelle du 20 mars ne sera pas prélevée, le montant de cette échéance sera lissé sur les échéances à venir (avril à décembre).

AUTRES MESURES DE SOUTIEN

En complément de cette mesure, l'URSSAF invite les non salariés à solliciter les mesures suivantes :

- l'octroi de délais de paiement, y compris par anticipation. Il n'y aura ni majoration de retard ni pénalité ;
- un ajustement de votre échéancier de cotisations pour tenir compte d'ores et déjà d'une baisse de revenu, en réestimant le revenu sans attendre la déclaration annuelle ;
- l'intervention de l'action sociale pour la prise en charge partielle ou totale des cotisations ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

OÙ S'ADRESSER ?

Si vous relevez du régime des professions libérales

Connectez-vous à votre espace en ligne sur urssaf.fr et adressez un message via la rubrique « Une formalité déclarative » > « Déclarer une situation exceptionnelle ». Il est également possible de joindre votre Urssaf par téléphone au 3957 (0,12€ / min + prix appel) ou au 0 806 804 209 (service gratuit + prix appel) pour les praticiens et auxiliaires médicaux.

Si vous relevez du régime des artisans commerçants

Contactez votre Urssaf :

- Par internet sur secu-independants.fr, [Mon compte](#) pour une demande de délai ou de revenu

estimé,

- [Par courriel](#), en choisissant l'objet « Vos cotisations », motif « Difficultés de paiement » ,
- Par téléphone au 3698 (service gratuit + prix appel)

Par Muriel Giraud ? GerantdeSARL.com https://www.assistant-juridique.fr/delai_paiement_organismes.jsp

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
 - [10 astuces pour éviter les impayés](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment vérifier la solvabilité d'un client ?](#)
 - [Droit de rétention en cas d'impayé : conditions et modalités](#)
 - [Impayé : comment faire jouer l'exception d'inexécution ?](#)
 - [Impayé : comment faire jouer la clause résolutoire ?](#)
 - [Comment éviter les impayés ?](#)
 - [Quelle est la date limite de paiement d'une facture ?](#)
 - [Délai de prescription d'une facture](#)
 - [Le rejet d'un chèque sans provision](#)
 - [Comment éviter les impayés ?](#)
 - [Facture impayée : négocier ses dettes](#)
 - [Facture impayée : obtenir un délai de grâce](#)
 - [Factures : les mentions obligatoires](#)
 - [Modèle de facture avec TVA](#)
 - [Modèle de facture sans TVA](#)